

(N° 23.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1922.

Rapport de la Commission de la Défense nationale
chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant
la loi du 25 août 1920 relative à la rémunération
des professeurs civils de l'École militaire.

*(Voir les n^{os} 395, 441, (session de 1921-1922) et les Ann. parl. de la
Chambre des Représentants, séance du 7 décembre 1922).*

Présents : MM. le comte DE BROQUEVILLE, président ; DAMAS, le comte
DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, le baron D'HUART, LIBIOULLE et
GILLAIN, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

La Commission de la Défense nationale a examiner le Projet de Loi
qui est soumis à vos délibérations.

Se rendant aux raisons invoquées par le Gouvernement dans l'exposé
des motifs, elle vous propose d'adopter ce Projet de Loi qui a été voté par
la Chambre des Représentants, le 7 de ce mois, à l'unanimité des
119 membres présents.

Le Rapporteur,
Général GILLAIN.

Le Président,
Comte DE BROQUEVILLE.